

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le 19 septembre 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire. Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : CLEMENT Emilie, CREPIN Guillaume, RIMAURO Jean, absents excusés

Est élue secrétaire : DECODTS Camille

Approbation du compte-rendu précédent.

Nous nous efforçons de vous tenir informés au maximum et régulièrement de l'avancée ou plus exactement de l'évolution des différents chantiers. Les comptes-rendus de la Communauté de Communes vous sont également transmis.

N°787 : Eglise

Louis et Claude ont rencontré Monsieur GEORGE, de l'entreprise Chevalier Nord, le 28 juin.

Le 26 août, M le Maire s'est rendu à la trésorerie de Saint-Pol-sur-Ternoise pour rencontrer Mesdames LECOMTE et LEMOINE. Celles-ci suspendent le paiement des factures, la date de fin de travaux étant dépassée. Monsieur DEWERDT se charge de mettre en forme tous les documents nécessaires à la levée de ces réserves, le DGD de la réception des travaux devant être préparé.

Le 4 septembre rencontre avec Monsieur TETART du Département en présence de Monsieur DEWERDT. Monsieur TETARD souligne les difficultés financières actuelles du Département. Notre demande de subvention ne sera examinée qu'en juin 2025.

Pour la suite du chantier, il faut dans un premier temps solder les phases engagées, et donc payer les factures, en attente ou à venir, afin de demander le versement des 50% restants des subventions accordées.

Nous avons préparé une solution amiable à soumettre à Monsieur TETART, Monsieur DEWERDT, la trésorerie et les différentes entreprises : 10 000€ d'indemnité pour UTB, Battais et Chevalier, plus réfection du pilier effectuée gratuitement par Chevalier Nord. Nous sommes dans l'attente des réponses, en particulier des modalités de perception de ces indemnités.

Le nouveau marché est en cours de préparation par Monsieur DEWERDT pour le 15 octobre.

Monsieur DECOSTER vient visiter l'église le 22 septembre.

N°788 : Peupleraie

Le projet initial a été retoqué par la police de l'Eau, et l'OFB, le 10 juillet. L'utilisation du stabilisé n'est pas compatible avec la classification en zone humide protégée par l'arrêté de la CLE du SAGE Scarpe Amont (voté en décembre 2023).

Monsieur SPAS, Président du Sage Scarpe Amont, est venu sur le site de la Peupleraie et a rappelé l'obligation de respecter la réglementation du SAGE, comme indiqué par l'OFB.

Le projet a été retravaillé, après réunions de concertations, avec Monsieur FRAMMERY. Celui-ci a été présenté le 11 septembre à Monsieur SILLAUME de l'OFB, qui a donné son accord à priori. Le dossier loi sur l'Eau doit être retransmis par Urbycom pour validation auprès de la police de l'eau.

Ce nouveau projet comprend des cheminements enherbés et des platelages, ainsi qu'une réduction des mares, d'où un surcoût. Le nouvel estimatif est de 417 956€HT, plus les options, contre 314 000€HT, les platelages étant onéreux. Peut-être faudra-t-il les limiter.

Monsieur FRAMMERY a demandé à réévaluer sa prestation, un second marché devant être mis en place.

Nous avons obtenu 15 000€ des amendes de police.

N°789 : Questions diverses

- Dans le cadre de la restauration écologique de la Scarpe, la Communauté de Communes a recruté le bureau d'étude IRH, chargé de réaliser un diagnostic et des propositions d'aménagement. Un courrier a été transmis aux riverains rappelant les règles d'entretien des berges et du cours d'eau. Un passage du bureau d'étude sera effectué sur la commune le 9 octobre.
- La CIM du 16 septembre portait sur les ZAN.
Entre 2011 et 2020 la consommation moyenne annuelle de la commune a été de 2.9926 hectares. Au niveau communautaire, 20.4 hectares. Depuis 2021, cette consommation annuelle moyenne baisse à 14.93ha mais cela n'est pas suffisant. Une réduction de 65% de la consommation est préconisée.
Le nouveau PLUI, prévu pour 2028, doit prendre en compte la loi Climat et Résilience.
- Les projets d'investissement à prévoir pour 2025 sont :
Rescellement des plaques EP et bordurations à réparer
Réparations ponctuelles dans la rue de Vandelicourt, poursuivre l'aménagement de trottoirs
Poteau incendie rue d'Eau et réseau d'eau
Sécurité routière rue Jules de Bonnevallet et sur le haut de la rue Principale
- Le repas des aînés de 2025 aura lieu en novembre et non en avril.
- L'abri bus rue de Vandelicourt a été posé
- Les berges de la Scarpe ont été fauchées 2 fois cette année, à la charge de la Communauté de Communes
- L'entreprise Guillard a effectué deux passages pour faucher et débroussailler.
- Un règlement du terrain multisport doit être affiché.
- Une réunion pour les colis de Noël est à prévoir.
- La commission communication devra se réunir.
- Le surcroît de travail de Patrick a été évoqué, surtout pour les années à venir avec notamment l'entretien de la Peupleraie.
Le recours à l'ESAT ou à Atre est évoqué : renseignements à prendre.